EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

SEANCE DU 13 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize du mois d'avril à 14 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 avril 2018.

Date d'affichage: 09 avril 2018.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ - Antoine PES - Serge VASELLI -

Etaient absents: MM. Lionel VOGEL – Bernard BATIFOULIER –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO -

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ –

DELIBERATION N° 2018/22 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

<u>OBJET</u>: RENFORT DU PERSONNEL EN PERIODE ESTIVALE POUR LE SERVICE D'ANIMATION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, comme tous les ans durant la période estivale, il y a lieu de renforcer l'équipe du personnel d'animation pour le Centre de Loisirs.

Monsieur le Maire propose cette année, d'embaucher deux agents supplémentaires sous contrat à durée déterminée pour une durée de 5 semaines maximum, à compter du 09 juillet 2018 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

• AUTORISE Monsieur le Maire à renforcer l'équipe du personnel d'animation pendant la saison estivale dans les conditions énoncées ci-dessus, soit : 2 agents supplémentaires sous contrat à durée déterminée et pour une durée de 5 semaines maximum, à compter du 09 juillet 2018 ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire François GRECO